



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 034-213400062-20250403-D202513-DE

Liberté - Egalité - Fraternité



2025-13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : vote du compte administratif budget principal M57 – 2024.

L'an deux mille vingt-cinq

Le : trois avril à 18 heures 0

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire

Date de la convocation : le 25 mars 2025

PRÉSENTS : VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, MAS Claude, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, DECOR Mary, FRAISSE Yves, GLEIZES Julien.

EXCUSES/ABSENTS : VERMER Josianne.

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur Claude MAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame VIDAL Dominique ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gilles SEGUY, a délibéré sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024, dressé par Madame Dominique VIDAL Maire. Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT ENSEMBLE

| libellé | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
|---------------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------------|
| Résultats reportés | | 181 725,30 | | 37 282,67 | | 219 007,97 |
| Opérations de l'exercice | 388 482,14 | 466 253,90 | 187 962,29 | 183 924,24 | 576 444,43 | 650 178,14 |
| TOTAUX | 388 482,14 | 647 979,20 | 187 962,29 | 221 206,91 | 576 444,43 | 869 186,38 |
| Résultats de clôture | | 77 771,76 | - 4 038,05 | | | 73 733,71 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Totaux cumulés | | | | | | |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS | | 259 497,06 | | 33 244,62 | | 292 741,68 |

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Claude MAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.